

CGT

Unité fonderie

Mardi 6 mars 2018

Mobilisation des fondeurs

Mécontentement général vendredi 16 février à l'annonce du montant de la prime d'intéressement, résultat :

Débrayage dans les 3 équipes.

Mardi 20 février, la CGT a appelé à la grève sur le groupe contre la baisse de la prime d'intéressement et les augmentations générales de salaires de misère annoncées le lundi 19.

A nouveau mardi 20 :

Toujours beaucoup de salariés de la fonderie en grève.

Les rassemblements au réfectoire ont permis de faire le point sur la situation :
- **bénéfices en hausse de 47.2%, avec 5.2 milliards d'euros, dividendes qui explosent, avec 1.12 milliard d'euros pour les actionnaires, baisse de la prime et augmentation générale de salaire de misère pour les salariés.**

A la fonderie, une telle injustice, ça ne passe pas !!!

Nous en avons discuté tous ensemble, la mobilisation sur le reste de l'usine comme sur les autres sites n'a pas permis de donner suite à la grève du 20 février.

Néanmoins, les fondeurs ont montré, en se mobilisant massivement, qu'ils n'étaient pas prêts à accepter n'importe quoi, ça pourra être utile à l'avenir...

Vendredi 16, les fondeurs en grève ont reçu la visite du chef de département et du RH au réfectoire, dans toutes les équipes, c'est la deuxième fois. Pas de problème ni pour les salariés, ni pour les élus CGT, nous sommes prêts à échanger chaque fois que ce sera nécessaire. Nos dirigeants ont pu constater que la colère est profonde, leurs tentatives d'explications n'ont eu aucun effet sur la mobilisation des fondeurs.

Les salariés en ont même profité pour en remettre une couche sur les problèmes et dysfonctionnements constatés dans les ateliers.

Il faut embaucher !!!

103 intérimaires à la fonderie fin janvier dont 101 pour «surcroit temporaire d'activité» !!!

De pire en pire, un niveau de précarité inacceptable et illégal.

Où est le surcroit «temporaire» d'activité à la fonderie?

De plus, le tiers temps s'applique aux salariés, mais également aux postes : **si un poste a été tenu par un intérimaire pendant 18 mois, il ne peut pas y avoir d'autre intérimaire sur ce poste pendant 6 mois.**

On voit qu'à la fonderie comme ailleurs, ce n'est pas respecté. La direction du site en est consciente, avouant même être hors des clous...

Le seul moyen de respecter la loi : embaucher tous les intérimaires qui le souhaitent !!!

Le directeur de l'usine a annoncé en CE le 28 février que la fonderie était prioritaire au niveau des embauches (avec le GMPE).

Sur les 200 embauches annoncées, combien pour la fonderie?

JCC à la fonderie : rien !!!

La direction a annoncé les JCC «prévisionnels» pour 2018, pour la fonderie, à part le 1er mai qui est férié, aucun jour non travaillé n'est prévu.

Pour les congés annuels : **fermeture S33, 34 et 35, mais fermeture partielle sur les moyennes et grosses presses**, donc pas de fermeture de la fonderie. Le directeur annonce qu'une organisation sera mise en place à la fonderie pour que les salariés puissent bénéficier de JCC. «JCC individuel»?

Pour la CGT, les salariés de la fonderie doivent bénéficier de JCC et de congés, espérons que cela se fera au volontariat et en bonne intelligence, sinon nous allons devoir nous faire entendre.

Ça va durer combien de temps encore?

Jusqu'à l'accident grave?

Deux ans que le sujet est abordé en réunion, avec pour réponse, on va voir, on va faire... mais rien ne se passe. Les salariés excédés continuent de tirer sur les pièces, avec des barres de fer, ou à la main.

Pourtant certains membres de l'encadrement, plein de bonne volonté ont remonté le problème, mais rien...

Les élus CGT, devant l'immobilisme de la direction ont décidé d'informer l'inspection du travail, avant qu'il ne soit trop tard.

Chacun doit prendre ses responsabilités !!!

